



Bruxelles, le 17 février 2017  
(OR. fr)

6288/17

**Dossier interinstitutionnel:  
2016/0075 (COD)**

CODEC 208  
VISA 49  
COEST 35  
COMIX 116

**NOTE POINT "I/A"**

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 539/2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation (Géorgie)  
- Adoption de l'acte législatif (**AL**)

1. Le 9 mars 2016, la Commission a transmis au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 77, paragraphe 2, point a) du TFUE<sup>2</sup><sup>3</sup>.
2. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 2 février 2017. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil<sup>4</sup>.
3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 64/16.

<sup>1</sup> doc. 7083/16.

<sup>2</sup> Conformément à la décision 2000/365/CE du Conseil, le Royaume-Uni ne participe pas à l'adoption du présent règlement et n'est pas lié par celui-ci, ni soumis à son application.

<sup>3</sup> Conformément à la décision 2002/192/CE du Conseil, l'Irlande ne participe pas à l'adoption du présent règlement et n'est pas liée par celui-ci ni soumise à son application.

<sup>4</sup> doc. 5872/17.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.

---